03.05.2016 – 10:00 Uhr

Les conseils de sécurité du CIPI pour des grillades sans danger

Bern (ots) -

Les beaux jours arrivent et la saison des grillades a déjà commencé. De nombreux accidents sont malheureusement à déplorer chaque année en raison de manipulations inadaptées des grils. L'utilisation notamment d'aides à l'allumage hautement explosives est extrêmement dangereuse. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) fournit des conseils pour une saison des grillades sans accidents.

La plupart des accidents qui surviennent lors de grillades sont dus à un comportement imprudent et à la négligence. Si de l'essence ou de l'alcool à brûler sont par exemple versés dans les flammes d'un gril à charbons de bois pour aider le feu à démarrer, il existe alors un important risque d'explosion. Les personnes et les animaux peuvent être gravement blessés. Le boîtier d'un gril peut atteindre une température de 400° C. Les flammes s'approchent même des 800°C. Les grils à gaz ne sont pas moins dangereux, par exemple si les raccords sont défectueux. Pour éviter tout accident, il est important de suivre les principaux conseils du CIPI.

Mesures générales de précaution
- Installez toujours votre gril de façon stable, sur une surface à l'air libre.
- Observez toujours une distance minimale de un mètre par rapport aux matériaux combustibles, par ex. meubles de jardin.
- Surveillez les enfants et animaux à proximité.
- Ayez toujours à disposition un seau d'eau ou un extincteur en cas d'urgence.

Mesures de précaution pour les grils à charbon de bois
- N'utilisez que des allume-feu, des pâtes combustibles ou des cheminées d'allumage vendus dans le commerce spécialisé.
- Ne versez jamais d'alcool à brûler ou d'essence.
- Laissez refroidir les cendres pendant 48 heures au moins ou arrosez-les avant de les placer dans un récipient résistant au feu.

Mesures de précaution pour les grils à gaz
- Contrôlez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en les badigeonnant avec de l'eau savonneuse (l'apparition de bulles signale les parties non étanches).
- En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.
- Ne stockez jamais les bouteilles de gaz à l'intérieur d'un bâtiment.

Mesures de précaution pour les grils électriques
- Avant la grillade, contrôlez que le câble ne présente pas de défaut.

Vous trouverez d'autres mesures de précaution utiles dans la notice « Des grillades sans danger ». http://ots.ch/qRGPm

Contact presse :

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100787487 abgerufen werden.